

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIX

QUEBEC—MAI 1923

No 5

LES PREMIÈRES ANNÉES DE VALLIÈRE DE SAINT-RÉAL

Où est né Vallière de Saint-Réal ?

M. Aubert de Gaspé, qui avait été le compagnon de jeu de Vallière de Saint-Réal puis son ami intime pendant plusieurs années, dit, dans ses *Mémoires*, à propos de la protection que lui accorda Mgr Plessis, le grand évêque de Québec :

“Monseigneur Plessis n'était pas homme à laisser enfouir une telle perle sans la cueillir ; il fit venir le jeune Vallière, et sut de lui qu'il était né dans la ville de Québec, mais que son père, ayant laissé cette ville pour le Haut-Canada, je crois, il y avait été élevé.”

H.-J. Morgan, qui écrivait à peu près vers le même temps, dit dans ses *Sketches of celebrated Canadians* :

“Joseph-Rémi Vallières de St-Réal, some aver, was born in the old settlement, at Markham, about 18 miles north of Toronto, on the 1st october 1787. Some say in Quebec, in a house which stood on the site of the present parliament building (sur le site actuel du petit parc Montmorency-Laval, au haut de la côte la Montagne).”

M. J.-G. Barthe, dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle*, donne une troisième version. Le juge Vallière de Saint-Réal, d'après lui, serait né au barachois de Bonaventure, dans la baie des Chaleurs. M. Barthe accompagne son affirma-

tion d'une histoire un peu longue mais qui vaut la peine d'être reproduite comme échantillon de la brillante imagination de cet écrivain.

M. Barthe, après avoir raconté la descente de Mgr Plessis au barachois de Bonaventure, dans sa première visite pastorale sur la côte gaspésienne, ajoute :

“Une femme, veuve et jeune encore, tenant par la main un petit garçon qui paraissait émerveillé du spectacle, s'approche timidement du prélat qu'elle avait autrefois connu, lorsqu'il était curé de Québec, qu'elle avait habité ; mais sans se trahir, à cet égard, elle lui présente le sémillant jeune homme et reçoit pour elle et pour lui une double bénédiction que l'évêque ne donna pas cependant sans être quelque peu frappé de la coïncidence : puis le cortège défila jusqu'à l'église de Bonaventure—c'était le nom de la localité et du lieu de débarquement—où le chef des pasteurs reçut une adresse de bienvenue filiale, par la bouche du missionnaire Painchaud (plus tard le fondateur du collège de Ste-Anne) et à laquelle le paternel évêque répondit aussi avec cet accent de père et une effusion de cœur qui gagna toute l'assistance.

“Le lendemain de ce jour, l'évêque attiré par la brise réconfortante de la mer, était allé fouler le galet de ses pas et jouir un peu de sa liberté de mouvement, après le long emprisonnement qu'il avait subi à bord de la goëlette qui l'avait déposé la veille sur cette plage fortunée, si fréquentée depuis lors par tant de citoyens esclaves de nos villes affairées, qui vont y demander l'air aux brises de la mer, et aux parfums salins de la tripe de roche ou mousse marine les effluves odorantes qui s'en exhalent pour raviver leurs poitrines haletantes. L'évêque tout à sa rêverie devant ce spectacle tout nouveau pour lui, et respirant à pleins poumons cet éther vivifiant qui l'attirait de plus en plus vers la plage mise à nue par le baissant de la marée, contemplait cette splendide nature avec ses trésors de coquillages et de pierrotteries si variés qui abondent sur ses rives, et sur lesquels se jouaient les rayons d'un de ces splendides soleils comme il en règne au solstice d'été dans ces parages si désolés en hiver. Il lui en coûtait de sortir de sa contemplation quand, jetant au hasard les yeux du côté du village, il crut voir et entendre le mouvement d'un être quelconque qui semblait se dissimuler derriè-

re les broussailles et les algues marines. L'évêque appela à lui et en vit sortir, en effet, ce qu'il reconnut pour être son petit béni de la veille qui s'amusa à construire de ses frêles mains une sorte de petit estuaire, dans lequel il amassait des coquilles, de petits homards, de jeunes éperlans, fruit de sa pêche et de son industrie. "Hé bien, mon petit homme, lui dit-il, en l'apostrophant avec bonhomie, (car il savait prendre aussi bien le ton de la bonté que celui de l'autorité dans l'occasion,) — dis-moi donc qui tu es ; — et l'interrompant avant de lui laisser le temps de répondre, — n'est-ce pas toi, ajouta-t-il aussitôt, qui est venu hier en compagnie de ta mère recevoir ma bénédiction ? — Oui, seigneur, repartit le petit Vallières, en déclinant en toutes lettres ses nom et prénom avec aplomb. — Et qui ta mère t'a donc dit que j'étais moi ? — Et l'enfant de répondre avec un sourire gracieux, mêlé d'assurance et de respect : — Maman m'a dit, seigneur, que vous étiez le frère du bon Dieu !" — Et l'évêque que l'émotion avait gagné, l'ayant confirmé dans son dire par un signe de muet assentiment : — "Oh ! alors, puisque c'est bien vrai, continua-t-il en joignant ses petites mains, et faisant un mouvement instinctif vers le prélat : — demandez-lui donc, s'il vous plaît, de vouloir bien prendre soin d'elle en attendant que je sois devenu grand !" — et une larme perla sur la joue de l'enfant que l'évêque recueillit en le baisant ! Et, tout transporté, le prenant par la main il se fit conduire à une petite mesure assez près de là, sur le bord du chemin public, propre et entourée d'herbes marines et de quelques fleurs des champs grimpantes qui donnaient de l'ombre dans l'unique croisée qui répondait au soleil levant. Après un colloque assez court, mais toutefois assez conclusif, il dit à la jeune mère de remercier Dieu de lui avoir donné un ange gardien dans ce fils, qu'il avait béni la veille et qui serait un jour son appui et son honneur. En attendant, il lui annonça que la manière dont le petit venait de se révéler à lui l'avait décidé à le prendre sous sa protection spéciale, que dès ce moment elle eut à faire ses préparatifs de départ pour Québec, en disposant incessamment de ce qu'elle avait dans le pays, où elle trouverait, en arrivant, pour elle et son fils, *la pâtée et la niche*, comme on le disait alors dans la langue familière du temps.

“Le futur archevêque ne se doutait pas alors qu’il venait de prendre par la main, près du barachois de Bonaventure, le futur juge en chef de notre province, le magistrat proclamé plus tard par lord Durham le premier jurisconsulte du Canada, Joseph-Rémi Vallières de St-Réal.”

L’histoire de M. Barthe est très touchante. Elle nous rappelle vaguement une belle page de saint Augustin, celle où le grand docteur raconte son entrevue avec un petit enfant au bord de la mer. Mais l’histoire de M. Barthe a un grave défaut, elle est de pure imagination. Vallière de Saint-Réal n’était pas né à Bonaventure et Mgr Plessis n’a pas fait sa connaissance à Bonaventure ni dans aucun autre village de la baie des Chaleurs.

C’est à Carleton que Vallière de Saint-Réal vit le jour, ainsi qu’en fait foi l’acte de naissance suivant tiré des registres de cette paroisse :

“L’an mil-sept-cent-quatre-vingt-sept, le premier octobre, je soussigné ay baptisé suivant les cérémonies ordinaires, Joseph-Rémy, né ce matin du légitime mariage de Jean-Baptiste Vallière et de Marguerite Corneillier dit Grandchamp. Le parrain a été moi-même soussigné, et la marraine Marie-Mag. Bourg.

Jos.-Math Bourg, prêtre.”

Nous venons de dire que Mgr Plessis n’a pas rencontré le jeune Vallière de Saint-Réal dans la baie des Chaleurs.

Et voici pourquoi.

Mgr Plessis fut sacré évêque le 25 janvier 1801. Sa première visite pastorale dans la baie des Chaleurs eut lieu dans l’été de 1811. Or, en 1811, il y avait au moins seize ans que l’armurier ou forgeron Jean-Baptiste Vallière, sa femme et son fils Joseph-Rémi étaient de retour à Québec. En effet, le recensement paroissial de Notre-Dame de Québec fait dans l’été de 1795 nous apprend que Jean-Baptiste Vallière et sa famille habitaient au no 21, rue Sainte-Famille.

La vérité *vraie* au sujet de la première rencontre de Mgr Plessis avec le jeune Vallière nous la trouvons dans le livre de M. l’abbé Ferland, *Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec* :

“Un de ses vicaires l’informa un jour qu’il avait remarqué, en faisant le catéchisme, un enfant plein d’esprit et d’in-

telligence, mais dont les parents ne pouvaient, faute de moyens, le faire instruire. C'en fut assez pour exciter l'intérêt de M. Plessis ; l'enfant lui fut présenté, et se trouva répondre parfaitement au portrait qu'on en avait tracé. Le curé le reçut dans sa maison, et lui donna des leçons quand il en eut le temps ; au bout de dix-sept mois, l'écolier avait appris toute la grammaire latine, et terminé son cours de Belles-Lettres. Dès lors, il entra au petit-séminaire et fut mis dans la classe de Rhétorique, où il occupa les premières places, sans néanmoins se fatiguer par le travail. Après ses études, qu'il termina avec distinction, il déclara qu'il n'avait point de goût pour l'état ecclésiastique ; et son protecteur lui procura les moyens d'étudier la loi. L'élève de M. Plessis, remarquable par son esprit, sa facilité et son éloquence, brilla dans le barreau et s'éleva rapidement à la tête de sa profession. Cet homme était Rémi Vallières, qui, lorsque l'âge et l'expérience eurent mûri son talent, fut appelé à présider l'ancienne Chambre d'Assemblée, et plus tard à occuper la première place dans les tribunaux en qualité de juge en chef du Bas-Canada."

Dans le même ouvrage que nous venons de citer, M. l'abbé Ferland, publie, en appendice, une lettre du curé Plessis à son ami l'abbé Perras, en date du 10 décembre 1804. Il lui parle des progrès de son élève :

"Je songe sérieusement à envoyer mon Rémi au séminaire, en métaphysique, vers la fin du mois prochain. Cette éducation m'assujétit trop, depuis dix-neuf mois qu'elle est commencée. D'ailleurs ce n'est pas, comme l'on dit, pour le vanter, mais il est capable. Je l'ai exercé depuis quelque temps à la poésie latine et française."

Puis, M. Plessis cite à son ami un rondeau et une traduction de *l'Énéide* que Vallière vient justement de lui remettre.

Pour nous, c'est à Québec même, en 1802 ou 1803, que Mgr Plessis rencontra pour la première fois le petit prodige qui devait devenir le juge en chef du Bas-Canada, sous le nom de Joseph-Rémi Vallière de Saint-Réal.

Dans une prochaine livraison, nous étudierons un point bien discuté de la vie du juge en chef Vallière de Saint-Réal : Où et quand ajouta-t-il à son nom plébéien de Vallière celui si ronflant de Saint-Réal ?

P. G. R.

LE BARON SCHAFFALISKY

Dans les archives de Montréal aussi bien que dans celles d'Ottawa, un baron, au nom singulier de Schaffalisky A Mucadelle, est mentionné ici et là. Et parce que ce noble étranger épousa une canadienne, qu'il mourut en son pays d'adoption et y fit souche, nous avons rassemblé quelques-uns des renseignements qui serviront à signaler son existence aux curieux.

Pour présenter le personnage, nulle pièce ne convient mieux que le contrat de mariage qu'il fit dresser par le notaire Loiseau, à Boucherville, le 13 mai 1780. Le document débute ainsi : "Frédéric, baron de Schaffalisky A Mucadelle, seigneur de Freudenthal, lieutenant dans le corps des Chasseurs de Hesse-Hanau, fils aîné de feu Christian, baron de etc., de son vivant, colonel d'un régiment d'infanterie et chambellan de Son Altesse serenissime, le duc régnant de Vistemberg (1) et de défunte demoiselle Sophie, baronne de Scheler..."

La future est tout uniment Marie-Louise-Rosette Vignau, fille de Marie-Antoine Vignau, "chirurgien-major, ci-devant au service de la France" et de Marie Quintal, son épouse.

Sont présents de la part du futur : Mr Kaup, auditeur, juge du corps des Chasseurs de Hesse-Hanau, Christophe Le Maire, "ancien officier de la France", et demoiselle Marie-Anne de Noix.

Et de la part de la future, outre son frère et sa mère : Joseph Vignau, officier dans une compagnie de volontaires canadiens, son frère ; Mlle Marie-Anne Vignau, sa soeur ; Jean Morel de la Durantaye et Marie Quintal, son épouse ; M. Belcour, sieur de la Fontaine, lieutenant, et Marie-Anne Tougas, son épouse ; Amable Boucher de Boucherville, seigneur, capitaine, et dlle Madeleine de Saint-Blain, son épouse.

Le futur doue sa dame future épouse en la somme de 30,000 livres de France et s'engage à lui donner, "chaque an-

(1) Ne serait-ce pas plutôt Freudenstadt et le duché de Wurtemberg ? Hanau et la Hesse sont tout près.

née, 400 livres de France pour ses épingles pendant sa vie seulement, comme c'est la coutume dans leur noblesse."

Et pour le cas où il retournerait dans son pays, il ajoute cette clause par laquelle il signifie à "M. le Président et MM. les Conseillers de son canton Kocher qu'il veut et entend que sa future épouse soit la première tutrice de ses enfants, sans cependant contrevenir aux droits que le canton a de nommer les deux autres." Enfin, "le fils aîné sera tenu et obligé de payer le douaire à madame sa mère survivante, au lieu et place de la pension qui se donne de coutume dans leur noblesse." Au bas du contrat le futur signe comme suit : — Frederic, baron de Schaffalisky A Mucadelle.

Comme le sieur de Schaffalisky était officier et protestant, le mariage ne fut pas célébré à l'église de Boucherville, mais à la Christ Church, de Montréal. L'acte cependant, n'est pas facile à dénicher. David-Chabrand Delisle, le pasteur d'alors, ménageait les mots et le papier. Deux lignes lui suffisent pour enregistrer un mariage. Un prénom et un nom pour chaque époux, une date et c'est tout. Aucune signature, aucun détail. C'est un répertoire. (1)

Dans le cas du baron, le ministre s'est contesté de l'appeler *Fréderrick Mukodelle*. Et comme date, il pose *4 mars*. Comment se démêler avec un texte semblable si on n'avait pas le contrat et la signature au long du marié. *Mucadelle* n'est pas le nom qu'il porte d'ordinaire. Ensuite, *4 mars* doit être la date de l'émission de la license puisque le contrat ne fut dressé que le 13 mai.

Et maintenant passons aux notes relevées à Ottawa par M. F.-J. Audet :

L'année suivante de son mariage, "le baron est fait capitaine-lieutenant dans les Rangers de John Butler, le 27 juillet 1781.

"Il passe l'été de 1782 à la Baie-Saint-Paul, avec une compagnie de Chasseurs de Hesse-Hanau.

"Le 2 juillet 1783, le baron demande d'être nommé grand voyer, en remplacement de M. de Belestre. Cette lettre est datée de Laprairie.

"Le 28 octobre 1784, il se plaint à Haldimand qu'il a été rayé de la liste de paie injustement.

(1) Voir *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. de 1912, p. 123.

“Le 13 novembre, il renouvelle sa protestation.

“Il écrivait de Boucherville, le 24 juin 1789, demandant une concession de terre sur la rivière Châteauguay.

“Le 17 juillet 1795, il demande dans une lettre datée de Montréal 1520 acres de terre sur la rivière Châteauguay.

“Le 22 septembre de cette année, il pétitionne pour un octroi de 1200 acres dans le canton de Clifton.

“Le 5 février 1796, le baron cède à Peter Lukin ces terres dans Clifton.

“Le 31 mars 1798, il demande une concession de terre dans Hinchinbrook, et il obtient sa patente pour cette concession le 22 janvier 1799, et une autre pour ses terres dans Clifton, le 23 juillet 1803.

“Le 20 octobre 1813, un M. Leblanc, des Trois-Rivières, écrivait au lieutenant E.-B. Brenton, secrétaire du gouverneur, au sujet d'une traite de 50 louis tirée le 31 août 1812, par le baron Schaffalisky, en sa qualité d'*assistant barrack master* et restée jusqu'ici impayée.”

Le baron décéda le 9 septembre 1820, et il fut inhumé à la Christ Church, de Montréal, le 12 septembre.

Nous n'avons les noms que de trois de ses enfants : *Frédéric*, né avant 1783 ; *Marie-Louise*, baptisée à Boucherville le 7 octobre 1785 et *Charles-Joseph*, baptisé au même endroit, le 26 août 1789.

En 1800, le fils aîné du sieur Schaffalisky reçut “la promesse de la première lieutenance vacante dans le bataillon du *Royal Canadien Volontaire*, après M. de Salaberry. (Lettre du duc de Kent au général Hunter, Halifax, 14 août 1800)” Il devint enseigne au New-Brunswick Regiment, 1802-1809, puis lieutenant le 15 juin 1809. Le 25 mai 1814, le même Frédéric II est mis sur le rôle de l'état-major du 104^e régiment d'infanterie “et il porte le titre de baron” que son père lui abandonna pour une raison qu'on ignore. Quelques années plus tard, le jeune militaire est présent, à Boucherville, (19 octobre 1819) au mariage d'une de ses cousines, *Emélie Vignau*, qui épousa *David Carnegie Low*, marchand de Montréal.

Et nos renseignements sur la famille Schaffalisky ne vont pas plus loin.

E.-Z. MASSICOTTE

UNE EXECUTION CAPITALE DANS LE PORT DE QUEBEC EN 1663

Dans les délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, à la date du 22 septembre 1663, nous lisons :

“Sur ce qui a esté remontré par le procureur-général du Roy que dans le navire commandé par le capitaine Guillon il y a quatorze hommes accusés de crime desquels il est besoin d'instruire le procès, le Conseil pour cet effet a commis le sieur de Villeray de travailler incessamment à l'information et interrogatoire d'iceux, pour ce fait et rapporté au Conseil être ordonné ce que de raison.”

M. Rouer de Villeray tint l'enquête ordonnée par le Conseil Souverain et, deux jours plus tard, le 24 septembre 1663, il en faisait son rapport que le greffier s'empressait d'enregistrer dans ses minutes avec la décision du Conseil :

“Vu le résultat du Conseil du vingt-deuxième de ce mois sur l'avis à lui donné qu'il y avait à bord du vaisseau le *Jardin d'Hollande* commandé par le capitaine Guillon mouillé à la rade sous le château de Québec, certains prisonniers prévenus du crime d'assassinat commis en la personne du commandant pour le Roi au fort de Plaisance, la personne du frère du dit commandant, la personne du prêtre laissé au dit fort pour y exercer le service divin et plusieurs autres personnes et démolition de l'habitation du dit lieu, le Conseil a ordonné et ordonne qu'à l'instance du dit procureur général le dit capitaine Guillon sera sommé et interpellé de remettre ez prisons royales de ce lieu les dits prisonniers prévenus pour leur procès être fait et parfait suivant la rigueur des ordonnances, enjoignant à cet effet au premier huissier sur ce requis de se transporter au bord du dit Guillon, capitaine, et lui faire les sommations en tel cas requises.”

Puis, les volumineuses délibérations du Conseil Souverain se taisent sur cet étrange incident. L'enquête ordonnée fut-elle faite ? Les meurtriers subirent-ils leur procès ? Reçurent-ils la punition qu'ils méritaient pour ce forfait ?

Nos archives judiciaires pourtant assez complètes ne contiennent aucun renseignement quelconque sur les suites de l'intervention du Conseil Souverain.

Les meurtriers du commandant et de l'aumônier du fort de Plaisance, en l'île de Terre-Neuve, subirent leur procès non pas dans la ville de Québec mais dans le port de Québec. Et leurs juges ne furent pas les membres du Conseil Souverain mais un conseil de guerre composé des officiers de l'*Aigle d'Or* et du *Jardin d'Hollande*.

Ces deux vaisseaux étaient venus de concert à Québec. C'est l'*Aigle d'Or*, commandé par le capitaine Nicolas Gargot, qui avait amené dans la Nouvelle-France Mgr de Laval et le gouverneur de Mézy débarqués à Québec en septembre 1663. Le *Jardin d'Hollande*, commandé par le capitaine Guillon, avait relâché à Plaisance avant de remonter de Saint-Laurent et c'est à bord de ce vaisseau que les meurtriers avaient été conduits à Québec.

Le capitaine Gargot qui n'avait guère confiance dans la justice *terrienne* refusa de remettre ses prisonniers au Conseil Souverain. Les lois maritimes du temps lui donnaient, croyons-nous, droit de vie et de mort en haute mer. La rade de Québec était assez loin de la mer mais pareille vétille n'était pas faite pour embarrasser un vieux loup de mer accoutumé à commander et à être obéi promptement.

Feu M. Philéas Gagnon, ce prince des bibliophiles canadiens, a trouvé toute l'histoire de ce singulier procès dans une brochure intitulée *Mémoires de la vie et des aventures de Nicolas Gargot, capitaine entretenu par Sa Majesté dans la marine, pour servir de factum et d'instruction dans le procès qu'il avait intenté de son vivant au sieur comte de Daugnon, et que Jean, son frère, aussi capitaine de la marine, poursuit maintenant pour avoir réparation des injustices et des violences exercées par ce comte à l'endroit du dit capitaine*.

Après avoir raconté le premier voyage de Gargot à Québec, le vieux récit poursuit :

“Or à ce second voyage (1663) il ne passa pas à Plaisance, mais il y envoya l'autre vaisseau (le *Jardin d'Hollande*) pour y débarquer les hommes et les munitions qu'on y devait mener, avec ordre de le venir trouver à Kébec où il allait. Ce vaisseau étant arrivé à Plaisance n'y trouva que peu d'hommes et quelques femmes, et on apprit de ces gens-là une étrange tragédie qui s'y était jouée l'année précédente. Quelques mois après le départ de Gargot, le gouverneur, son

frère et l'aumônier, tous trois jeunes et sans expérience, retournant de la chasse, avaient été attaqués par leurs propres gens, qui avaient tué les deux frères à coups de fusil ; l'aumônier après avoir tiré hardiment le sien sur ses assassins, s'en était enfui dans les bois. Après une action si noire, les meurtriers entrèrent dans le port où après s'être enivré ils forcèrent quelques femmes et s'entrebattirent de sorte qu'il en demeura sur la place douze ou quinze. Peu de jours après, l'aumônier mourant de faim dans les bois, se résolut de venir se rendre, à la merci de ces scélérats, qui aussitôt qu'ils l'eurent en leur pouvoir, lui fendirent la tête à coups de hache, et lui coupèrent les mains. Le printemps approchant, ces méchants s'embarquèrent la plupart dans les chaloupes avec ce qu'il y avait de plus précieux dans le fort, afin d'aller aux habitations anglaises ou parmi les sauvages de la terre-ferme, pour éviter le supplice dû à leur crime. Par deux ou trois fois, ils firent naufrage sans se noyer, après quoi ils retournaient au fort prendre de nouvelles provisions. Le capitaine du vaisseau ayant appris ces choses, débarqua les gens et munitions qu'il avait pour ce lieu-là, et attrapa quelques-uns de ces malheureux qu'il embarqua sur son vaisseau, pour les mettre entre les mains de son commandant. En chemin faisant, il en rencontra encore quelques autres qu'il prit aussi ; et étant arrivé à Kébec, il les mena dans le vaisseau de Gargot, qui les fit tous mettre aux fers.

“Gargot jugeant à propos que l'on fit supplicier les plus criminels de ces meurtriers, envoya son lieutenant en avertir le gouverneur de Kébec, et le prier d'envoyer de ces officiers de justice à bord d'un des vaisseaux des criminels. Les officiers de Kébec prétendirent qu'il était obligé de les remettre entre leurs mains ; là-dessus il assembla son conseil, composé des officiers de ces deux vaisseaux, par le résultat duquel, et selon les formalitez de la justice maritime, un de ses scélérats atteint et convaincu d'avoir tué l'aumônier de Plaisance, fut condamné à avoir le poing coupé, puis être pendu et brûlé, et l'un des complices à servir de bourreau. Or, afin de ne pas choquer la juridiction de Kébec, Gargot fit dresser un grand radeau au milieu de la rivière de Saint-Laurent qui est fort large, sur lequel l'exécution fut faite à la vue de Kébec, dont le gouverneur fut fort irrité. Il partit de là dans la sai-

son des mauvais temps pour revenir en France en compagnie de l'autre vaisseau du Roi, qui avait pour capitaine Guillon, qui avait été autrefois son enseigne, et l'avait si mal servi, comme nous l'avons dit ci-dessus.

“Lorsqu'ils furent sur le banc de Terre-neuve, cet homme double fit lâchement fausse route, afin d'arriver le premier en France, et d'y donner de mauvaises impressions à la Cour contre son capitaine, sur les plaintes du gouverneur de Kébec. Dès le lendemain qu'ils furent séparés, Gargot fut accueilli d'une si rude tempête, que tous les mâts de son navire furent rompus et son vaisseau en péril de naufrage. Son intrépidité fit reprendre coeur à ses gens, et son bon sens leur enseigna le moyen de faire de nouveaux mâts et de nouvelles voiles, maitres-petites ; avec quoi ils firent sept cents lieues et arrivèrent enfin devant la Rochelle. Il en partit peu de jours après pour aller à la Cour, où il rendit raison de son voyage.”

Gargot dont nous venons de citer la curieuse relation était fils d'un marchand de La Rochelle. Il obtint en 1638 la charge de commissaire et garde-magasin de l'Acadie.

En 1645, Gargot prit part au siège de La Mothe, en Lorraine, et y perdit une jambe. Il la remplaça par une jambe de bois, ce qui lui fit donner le surnom de Jambe-de-bois. On voulait ainsi le distinguer de son frère, Jean Gargot, qui servait aussi dans la marine royale en qualité de capitaine.

Gargot, comme tous les marins, était porté à grossir les objets. Dans cette même relation, il est dit qu'il rencontra un jour dans les environs de Blanc Sablon une glace “plus grosse que le Louvre.”

L'épisode de l'exécution sur un radeau, en face même de Québec, n'est pas inventé puisque les jugements du Conseil Souverain font allusion au différend survenu entre Gargot et la justice de Québec.

P. G. R.

QUESTION

Dans les premières années de la colonie française on désignait les habitants de Montréal par le qualificatif *Montréalistes*. Aujourd'hui, on dit plutôt *Montréalais*. Qui a le premier employé cette dernière expression ?

Mont.

LA "CHAPELLE DES MATELOTS" A SAINTE-ANNE DE BEAUPRÉ

D'après la tradition, la première chapelle à Sainte-Anne de Beaupré aurait été bâtie par des marins sauvés d'une horrible tempête à la suite d'un voeu fait à la grande thaumaturge.

Cette version a été acceptée par le peuple mais ceux qui ne se fient qu'aux preuves écrites l'ont toujours mise en doute. Les traditions même les plus respectables et les plus dignes de foi se déforment si vite avec la succession des années !

Dans une petite étude sur sainte Anne et le Canada publiée dans les *Annales de la Bonne Sainte-Anne de Beaupré* d'avril 1923, le R. P. Geo. Bélanger, C.SS. R., nous apprend qu'il a longuement étudié l'histoire de la "chapelle des Matelots" aux archives du séminaire et de l'archevêché de Québec et aux archives du sanctuaire de Beaupré, et que le résultat de ses recherches paraîtra bientôt dans un livre qui portera le titre de *Notre dévotion nationale*.

"On verra clairement, dit le R. P. Bélanger, que le voeu des marins est un fait historique, que la chapelle construite sur la grève de Beaupré en 1658 en est la réalisation, qu'elle lui doit son site et son nom de "Chapelle des Matelots."

C'est deux ans après la construction de cette petite chapelle, en 1660, que fût bâtie à Sainte-Anne de Beaupré une église où l'on put célébrer convenablement les Saints Mystères.

De cette église, la vénérable Mère Marie de l'Incarnation écrivait en 1665 : "A sept lieues de Québec il y a un bourg appelé le Petit-Cap, où il y a une église de sainte Anne dans laquelle Notre Seigneur fait de grandes merveilles en faveur de cette sainte Mère de la Sainte Vierge. On y voit marcher les paralytiques, les aveugles recevoir la vue, et les malades, de quelque maladie que ce soit, recouvrer la santé."

Le livre du R. P. Bélanger est attendu avec la plus vive impatience par les dévots à notre pèlerinage national. Il y a si longtemps qu'ils désirent une histoire complète de Sainte-Anne de Beaupré.

NOS CROIX DE CHEMINS

II

Le premier auteur qui consacra quelques lignes aux croix de chemins, après la cession, serait ce militaire anglais, nommé Thomas Amburey qui a laissé un journal sur son séjour au Canada.

Comme à tous les voyageurs, nos monuments pieux ont capté son attention, mais il leur garde rancune et il éprouve le besoin de dire qu'ils lui ont été une cause de désagrément.

Si ce qu'il raconte est la vérité, notre Anglais a été témoin d'un fait unique.

“Entre chaque paroisse ou village, dit-il, on voit plusieurs croix plantées sur le côté de la route parallèle au bord de la rivière. Ces croix sont communes dans le Canada ; elles sont de bois, hautes de quinze à vingt pieds et larges à proportion ; dans le côté de la croix qui regarde la route, est une niche carrée, dans laquelle on remarque une figure en cire, ou du Sauveur crucifié, ou de la Vierge, tenant l'enfant Jésus dans ses bras, cette figure est couverte d'une glace, pour la mettre à l'abri des injures du temps. Ces croix sont ornées de tous les instruments de la passion, tels que la lance, le fouet, l'éponge pleine de vinaigre, etc., et au-dessus est un coq, en mémoire de celui qui chanta quand saint Pierre renia le Christ.

“Ces croix élevées dans une bonne intention, sont une cause continuelle de retards pour les voyageurs ; et ces retards, quand il fait un froid vif, sont réellement insupportables pour des hommes moins dévots que les Canadiens ; car, quand le conducteur d'une calèche, voiture couverte semblable à nos chaises de poste, arrive près d'une de ces croix, il saute en bas de son cheval, se met à genoux, et récite une longue prière quelle que soit la rigueur de la saison.

“Un jour, pendant notre marche, j'étais allé en avant pour placer les quartiers avec le capitaine Graddon, dont vous connaissez l'humeur et la gaité. Afin d'arriver plus tôt, nous primes une calèche de poste, le froid était si rigoureux, qu'avec une couverture de laine nous pouvions à peine nous en garantir. A peine avons-nous fait un mille que nous trouvions une de ces croix ; notre conducteur s'arrêta ; nous lui

en demandons la raison : *Ce n'est que pour faire*, dit-il, *une petite prière* ; elle dura environ cinq minutes, puis il monta à cheval. Nous nous plaignions que nous mourions de froid ; *Allons, allons*, répliqua-t-il, *je vais me dépêcher* ; et après avoir arrangé sa pipe, il demande excuse et monta à cheval. A un mille et demi au-delà, nous trouvons encore une croix : il nous demande encore à faire *une petite prière*, ajoutant qu'il ne serait que le temps de faire le signe de la croix. Enfin, dès qu'il fut reparti au galop, nous apercevions déjà le village indiqué pour les quartiers, lorsqu'il s'arrêta. Nous représentâmes qu'il n'y avait pas là de croix : *Si fait*, dit-il, *en voilà une* ; en effet, il y en avait une à quelque distance de la route. Il nous demanda un instant : *il faut que je descende ici*, disait-il, *c'est mon village*.

“Le capitaine Gratton le saisit alors par sa queue, qui était très longue et dont il était très fier, et lui déclara que s'il ne nous conduisait pas sur le champ, il allait la lui couper. Cette menace fit effet : il marmotta une courte prière et nous conduisit de son mieux le reste du jour, en jurant contre les officiers Anglais, il nous envoya dans le purgatoire avec des imprécations si vives, que tout l'or du monde, si ses vœux étaient exaucés, ne saurait nous en tirer, pour avoir traité sa dévotion et sa queue avec tant de légèreté. (1)”

Pour tout dire, l'auteur de ce passage nous paraît avoir voulu agrémenter son récit d'une anecdote où l'imagination a plus de place que la réalité.

L'Irlandais Isaac Weld qui vécut en Canada, dans les années 1795 à 1797, n'oublie pas de parler des croix monumentales du Canada français, mais étant catholique et venant d'un pays où “le signe du salut des hommes” se rencontre en maints endroits, il se contente d'une mention brève et appropriée :

“Les crucifix sont en bois, et quelques fois de la hauteur de vingt pieds. On les place sur les grandes routes. Quelques-uns sont peints et extrêmement ornés. Quand on passe devant, l'on ôte le chapeau, ou l'on donne quelque autre marque de respect.” (2)

E.-Z. MASSICOTTE

(1) Thomas Anburey, **Journal d'un voyage fait dans l'intérieur de l'Amérique Septentrionale**, Paris, 1793, Lettre du 16 novembre 1776, pp. 66-69.

(2) Isaac Weld, **Voyage au Canada dans les années 1795, 1796, 1797**, Paris, 1803, vol. II, p. 26.

REPONSES

Le premier Canadien-Français (XXVI, p. 209)—Quel fut le premier Canadien-Français ou, en d'autres termes, quel est le premier fils de Français né dans la Nouvelle-France ?

Le premier registre de baptêmes, mariages et sépultures de Québec fut ouvert en 1621.

Le 26 août 1621, Guillaume Couillard épousait Guillemette Hébert, fille de Louis Hébert, le premier colon de Québec.

C'est là, incontestablement, le premier mariage enregistré à Québec et dans toute la Nouvelle-France. Deux mois et demi auparavant, remarque M. l'abbé Ferland, savoir le 12 mai 1621, avait eu lieu le premier mariage célébré dans la Nouvelle-Angleterre, celui d'Edward Winslow et de Susannah White (*Notes sur les registres de N.-D. de Québec*, p. 9).

Le 24 octobre 1621, le Père Denis, Récollet, baptisait, à Québec, Eustache Martin, fils de Abraham Martin dit l'Écossais et de Marie Langlois.

Eustache Martin, croyons-nous, est le premier fils de Français né à Québec. Nous devons donc le considérer comme le premier Canadien-Français.

A part la mention de son baptême par le Père Denis, nous n'avons aucune précision quelconque sur Eustache Martin. Il dût mourir jeune.

Le second baptême enregistré à Québec fut celui de Marguerite Martin, soeur d'Eustache Martin. Elle fut baptisée le 4 janvier 1624. Elle se maria, le 22 mai 1638, à Etienne Racine.

Si le premier Canadien-Français ne laissa pas de postérité, il n'en fut pas de même de la première Canadienne-Française, car les descendants de Marguerite Martin, mariée à Etienne Racine, se comptent aujourd'hui par milliers.

P. G. R.

A propos de Ryland (XXIX, p. 18)—L'abbé Ferland dit du sieur Ryland :

"Herman-Witsius Ryland, secrétaire civil de plusieurs gouverneurs, greffier du Conseil Exécutif et conseiller législatif, né en 1760, à Northampton, en Angleterre, d'une fa-

mille venue du Hanovre, passa au Canada dans l'année 1793, en qualité de secrétaire civil de lord Dorchester. Préjugé contre la religion catholique et contre tout ce qui était français, il nourrit toute sa vie le projet d'imposer à l'église catholique le joug de la suprématie du roi d'Angleterre, et d'anguïtier les Canadiens par des moyens coercitifs. Ceux-ci ne voulaient être anglicisés ni par la douceur ni par la force. Ils résistèrent obstinément et firent échouer les projets du sieur Ryland. Ce qui est surprenant, c'est que cet homme, retiré à Beauport dans ses dernières années, ait vécu en bonne intelligence avec ses voisins canadiens, dont il était estimé. M. Ryland mourut à Beauport le 20 juillet 1838, à 78 ans." (1)

On a cité bien des fois la phrase suivante de Ryland où il avoue sa haine contre le catholicisme et son rêve de le faire disparaître de la province de Québec :

"J'en viens maintenant au clergé papiste de cette province ; je l'appelle papiste pour le distinguer du clergé de l'église établie, et afin d'exprimer combien je méprise et je hais une religion qui ravale l'esprit humain, et qui entraîne une espèce de malédiction sur les pays où elle prévaut. Voilà mon opinion ; aussi j'ai depuis longtemps posé en principe qu'il faut miner graduellement l'autorité et l'influence des prêtres catholiques romains par tous les moyens que la prudence peut suggérer. C'est là le grand, le principal objet qu'un gouverneur doit toujours avoir en vue ; conduisons habilement les choses et nous aurons réussi avant que dix ans se soient écoulés..."

Ryland a-t-il réellement écrit ces lignes venimeuses contre la religion catholique ?

Le texte anglais de la lettre de Ryland a été publié il y a près de soixante-dix ans dans l'ouvrage de Robert Christie, *History of Lower Canada* (vol. VI, p. 72), et on ne l'a jamais mis en doute. M. Christie, qui était un honnête homme, avait eu en mains le texte même de Ryland et il l'a certainement reproduit intégralement. D'ailleurs, lors de la publication de l'ouvrage de M. Christie, en 1855, un des fils de Ryland occupait une charge assez en vue à Montréal. Il est

(1) Mgr Joseph-Octave Plessis, p. 66.

certain qu'il n'aurait pas manqué de protester si on avait reproduit un texte tronqué des écrits de son père qu'il avait lui-même communiqués à M. Christie.

Voici maintenant le texte de la lettre de Ryland. Nous ne reproduisons que la partie qui nous intéresse :

"I come now to what you mention concerning the Popish Clergy in this Province ; I call them *Popish* to distinguish them from the Clergy of the Establish Church, and to express my contempt and detestation of a religion which sinks and debases the human mind, and which is a curse to every country where it prevails. This being my opinion, I have long since laid it down as a principle (which in my judgment no Governor of this Province ought to lose sight for a moment) by every possible means which prudence can suggest, gradually to undermine the authority and influence of the Roman Catholic Priests. This great, this highest object that a Governor here can have, might I am confident, have been accomplished before now, and may by judicious management, be accomplished before ten years more shall have passed over..."

La différence entre les mots serviteur et domestique (XXVI, p. 378)— Sous le régime français, la plupart des formules de serment portaient "lequel après serment par luy fait de dire vérité et qu'il nous a dit n'être parent, allié, serviteur ny domestique". Faisait-on une différence autrefois entre le serviteur et le domestique ?

L'ancienne loi française ne faisait guère de différence entre le serviteur et le domestique. La plupart des commentateurs emploient même indifféremment les deux mots. Il y avait toutefois une nuance entre le mot serviteur et le mot domestique.

Le *Dictionnaire de Trévoux* définit ainsi le mot serviteur : "C'est proprement un homme de service ; celui qui sert un maître en qualité de domestique. *Servus, famulus* : mais on ne le dit guère que dans certaines phrases, ordinairement accompagnées d'une épithète. C'est un vieux serviteur, un bon et fidèle serviteur."

Du mot domestique, le même *Dictionnaire de Trévoux* dit : "Domestique, quand il est substantif, a encore un au-

tre sens, qui est plus étendu que celui du mot serviteur. Serviteur ne signifie que ceux qui servent à gages, comme les valets, les laquais, les portiers, etc. Famulus. Domestique comprend tous ceux qui sont subordonnés à quelqu'un, qui composent sa maison, qui demeurent chez lui, ou qui sont censés y demeurer, comme intendants, secrétaires, commis, gens d'affaires : quelquefois domestique dit encore plus, et s'étend jusqu'à la femme et aux enfants..."

L'expression "serviteur ny domestique" employée dans la formule du serment avait donc sa raison d'être.

Le coureur de bois Jean Couture (XXIV, p. 181) — Nous avons eu sous le régime français deux coureurs de bois du nom de Couture. L'un, Guillaume Couture, a joué un très beau rôle. Feu M. J.-Edmond Roy a publié son histoire en 1884 dans un volume assez rare aujourd'hui, *Le premier colon de Lévis, Guillaume Couture*. L'autre, Jean Couture, eut une carrière accidentée mais pas toujours édifiante. Sur Jean Couture, coureur de bois, on peut consulter une étude des *Petites choses de notre histoire* intitulée *Traître à son roi et à son pays*.

La baie des Esquimaux en 1785 (XXVIII, p. 188) — Dans ses *Notes on Esquimaux Bay*, M. W.-H.-A. Davies écrit : "In 1785, a Canadian from Quebec wintered there, since that date, establishments have always been kept in the bay, by merchants and others of Quebec."

Quel est ce Canadien de Québec qui passa l'hiver de 1785-1786 à la baie des Esquimaux qui, on le sait, est située à l'extrémité de la côte du Labrador ?

Je crois pouvoir répondre à cette question à l'aide des *Mémoires* du notaire Nicolas-Gaspard Boisseau qui sont conservés aux Archives du Canada, à Ottawa.

Au printemps de 1786, Boisseau note dans ses *Mémoires* :

"Est arrivé à Québec, M. Marcoux l'ainé, avec trois Esquimaux qu'il a amenés ici en venant de faire la découverte d'un nouveau poste dans la baie d'Hudson pour M. Perault.

"Ces Esquimaux étaient autrefois anthropophages mais ils sont à présent bien civilisés.

“Parmi les trois dont je viens de parler il y avait une femme. Leur habillement est fait de peaux de loup-marin. La femme porte des culottes comme l’homme, et a par-dessus une grande robe ouverte, faite aussi de loup-marin et qui se jette en arrière.

“Quelques jours après leur arrivée à Québec, ils se sont promenés dans leur canot dans la rade, à la vue du lieutenant-gouverneur et d’un grand concours de peuple que la curiosité avait attiré. Ils lancèrent des flèches et des dards à leur façon, étant la seule arme dont ils se servent et ce avec beaucoup d’adresse.

“Leurs canots sont d’une construction très singulière et digne d’être admirés. Ils sont faits comme un sac, se plissent, et un seul homme s’assied au milieu avec sa femme, se servant d’un aviron à deux palettes et fait agir par ce moyen son canot comme il lui plaît.”

Ceux qui voudraient étudier en détail la construction des canots esquimaux n’ont qu’à se rendre au musée Victoria, à Ottawa, où on en conserve un très typique.

Boisseau écrit que la flèche était la seule arme dont se servaient les Esquimaux. La chose peut être vraie pour le régime anglais. Mais avant 1759, les Esquimaux avaient des fusils que les pêcheurs français et basques leur vendaient, et ils les manoeuvraient avec habileté. On dût même établir des pénalités pour les pêcheurs qui fournissaient des armes aux Esquimaux car ceux-ci, le plus souvent, s’en servaient contre les Français.

François Estève (XXVIII, p. 350)—Il était établi à Détroit en 1768, et il faisait la traite des fourrures dans le pays des Illinois. Le 12 août de cette année, un marchand de Québec, Sigismond Dubuit, agent et représentant d’Estève “autrefois de Montréal et maintenant de Détroit,” signe une obligation pour garantir la bonne conduite d’Estève et son observation des règlements qui régissent l’octroi des permis de traite.

FRANCIS-J. AUDET

Le charpentier du Roi à Québec (XXIX, p. 3) — Nous avons fait connaître les bourreaux de Québec sous le régime français. Le Monsieur de Québec, tout comme celui de Pa-

ris, faisait bien juste son office de bourreau. Il ne s'occupait nullement de la préparation des potences, carcans, et autres bois de justice. Cette besogne était accomplie par un charpentier du Roi. Une commission de l'intendant Hocquart du 6 mars 1730 nous donne des renseignements sur un de ces charpentiers du Roi :

“Estant nécessaire d'establiir une personne pour remplir la place de charpentier du Roy en cette ville, nous avons nommé et établi le nommé Jean Turgeon charpentier du Roy en cette ville pour en la d. qualité faire dores en avant les potences, carcans, eschafauts et autres bois de charpente nécessaires aux exécutions des criminels et planter les d. potences, carcans, eschafauts et autres bois nécessaires pour les exécutions le tout suivant ce qui luy sera ordonné par le sieur de Saint-Simon, prévost de la Maréchaussée en ce pays, ou autres qu'il appartiendra aux gages de cent dix livres par an à commencer du premier janvier 1729 qu'il a esté employé et qu'il a fait les fonctions de charpentier du Roy sans commission, lesquels gages luy seront payés sur les mille livres dont il est fait fond pour les frais extraordinaires de justice suivant l'état des charges de ce pays, et en outre travailler aux différents ouvrages de charpente pour le service du Roy suivant les ordres que nous luy en donnerons et dont les prix seront réglés par nous. Fait et donné en notre hôtel à Québec, le six mars 1730. (Ordonnances des Intendants, cahier 17, p. 59).

Sir John Sherbrooke et la ville de Sherbrooke (III, p. 112)

—Le gouverneur Sherbrooke a-t-il visité, vers 1817, le petit village des cantons de l'Est qui, à peine un an plus tard, devait prendre son nom ? Telle est la question qu'on posait au *Bulletin* en 1897.

Personne n'a encore répondu à cette question. Je ne suis pas en état d'y répondre, non plus. Mais dans la *Quebec Gazette* du 2 février 1818, je trouve une petite note qui aidera peut-être ceux que la chose intéresse à suivre une bonne piste. La *Quebec Gazette* disait :

“We are informed that His Excellency the Governor in Chief with great condescencion, has permitted the Settlers

on the Forks of the River St-Francis, to designate the Village at that place by the name of Sherbrooke.”

Nos registres de l'état-civil (Vol. XXVII, p. 339)—Je ne connais pas l'ordonnance du gouverneur Haldimand obligeant les curés, à partir du 1er janvier 1786, à tenir chaque année un cahier séparé pour l'enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures. Mais dans les *Mandements des évêques de Québec* publiés par Mgrs Têtu et Gagnon (vol. II, p. 309), je trouve une circulaire, en date du 27 novembre 1784, de Mgr Briand à ses curés, où il est question de cet ordre du gouverneur Haldimand.

Mgr Briand disait à ses curés :

“Voici l'extrait d'une lettre du 5 novembre que m'a fait l'honneur de m'écrire Son Excellence le gouverneur Haldimand.

“J'ai jugé à propos de remettre en force l'ancien usage qui obligeait Messieurs les curés d'envoyer chaque année au greffe de la Province une liste des baptêmes, des mariages et des morts qu'il y avait dans les paroisses qu'ils desservent ; à cette fin vous aurez pour agréable, Monseigneur, de donner les ordres nécessaires dans le diocèse de Québec, pour que ces listes soient envoyées régulièrement au Secrétariat de la Province suivant l'ancienne loi.”

“Cette ancienne loi est la déclaration du roi de France de 1736, en conséquence de laquelle nous vous ordonnons d'envoyer chaque année au Greffe de la Province, ou, pour le district de Québec, au Secrétariat de la Province, le double du registre des baptêmes, mariages et enterrements de votre paroisse, à commencer au plus tard six semaines après l'expiration de l'année 1784 et continuer ainsi régulièrement chaque année.”

L'année suivante, le 12 avril 1785, Mgr D'Ésgly, qui avait succédé à Mgr Briand, revenait à la charge auprès de ses curés. Il leur rappelait que les curés qui ne déposeraient pas le *double* de leur registre au greffe de leur district en temps voulu pouvaient être condamnés à dix livres d'aumônes.

La plantation du mai autrefois (XI, 128)—Sur la plantation du mai, le *Bulletin* a déjà publié quelques notes (1), mais le sujet est loin d'être épuisé. Pour aujourd'hui, ajoutons quelques autres petites cueillettes :

Tout d'abord, ce passage qui relate un accident pénible et peut-être unique dans nos annales. Nous le relevons dans l'*Histoire de l'Acadie* de l'abbé S.-A. Moreau, (p. 115) : "Le premier mai 1831, une centaine de miliciens arrivent chez le sieur François Desranleau dit Châteauneuf, leur capitaine, qui demeurait au Ruisseau-des-Noyers... pour planter un mai à sa porte. Le banquet usuel était prêt. Mme Desranleau (née Lucie Roulier), avait déjà préparé des gâteaux de toutes sortes et fait rôtir quatorze dindons.

Mais la joie ne fut pas longue. On avait à peine commencé à élever le mai qu'une étemperche en tombe accidentellement sur le sieur Joseph Roulier dit Boucher, beau-frère du capitaine, et le tue instantanément. Tout le monde en fut atterré. Le banquet n'eut pas lieu ; les mets furent en grande partie envoyés chez les voisins et les pauvres..."

Après la cession, il appert que les autorités anglaises faisaient planter des mais à Caughnawaga et que cela fut une occasion de troubles en ou vers l'an 1794. Nous en trouvons la mention dans un volumineux mémoire (2) présenté à lord Dorchester par un groupe d'Iroquois.

Dans ce document, certains Sauvages énumèrent les griefs qu'ils nourrissent contre leur commandant, "Guillaume Chevalier de Lorimier". Une de leurs plaintes se traduit ainsi : "que le roi ayant fait planter un may dans le village, les chefs l'auroient coupé et qu'ils en auroient planté un second."

Et nous n'en savons pas plus long sur cet incident.

A la plantation du mai devant la porte des seigneurs, des curés et des capitaines de milice, il faut joindre une variante qui pourrait avoir été inaugurée en Canada. Nous voulons parler de la plantation du mai sur la glace.

(1) Vol. XI, p. 158 ; vol. XXVI, pp. 154, 251.

(2) Etude Bourassa, 24 juin 1794.

Au dire des anciens, cette pratique curieuse consistait en ceci : lorsque la débâcle du Saint-Laurent ne s'était pas produite le 1er mai, à un point quelconque, les riverains prenaient prétexte de l'occurrence pour aller planter un mai, au milieu du fleuve et l'on célébrait l'événement "toujours mémorable" par des réjouissances bruyantes.

Nous avons quelques dates à ce sujet. Le fameux *Almanach des adresses de Montréal pour 1819* (Doige), note que le premier mai 1817, un mai fut planté entre Montréal et Lévis. Ce fait n'a pas dû se répéter souvent.

Par ailleurs, la Mère Marguerite-Marie, annaliste du monastère des Ursulines des Trois-Rivières, trouve dans ses papiers, les détails suivants :

En 1872, un mai fut planté sur la glace à la banlieue de la ville trifluvienne, vis-à-vis la maison d'un nommé Olivier Duval.

En 1875, à Ste-Angèle de Laval, même cérémonie. Le mai, raconte un témoin oculaire, était un superbe sapin orné d'un drapeau qui claquait au vent. Les organisateurs de la fête avaient été les traversiers qui font le service entre Trois-Rivières et Ste-Angèle l'été comme l'hiver. Ordinairement, le pont de glace ne dure pas longtemps après le premier mai, mais cette fois, il résista plusieurs jours (1)

Par ce qui précède, il semblerait que c'est dans la région des Trois-Rivières que la coutume fut observée le plus souvent, non pas que la température y soit plus froide qu'ailleurs, mais plutôt à cause de sa situation au pied du lac Saint-Pierre, endroit où la débâcle a toujours été difficile.

E.-Z. MASSICOTTE

Le denier de Dieu (XIII, p. 352)—Les locutions *denier à Dieu* et *denier de Dieu* ont le même sens ; ou plutôt il s'agit de la même locution habillée, dans le premier cas, à la mode ancienne et, dans le second, à la mode moderne.

Du Cange, dans son *Glossaire latin*, appelle le denier à Dieu *Denarius Dei*. Ce génitif *Dei* indique bien un rapport d'appartenance ou de possession. Or, au moyen âge, le rapport d'appartenance s'exprimait, en certains cas, sans prépo-

(1) Les tableaux de la navigation nous informent qu'en 1875, les vaisseaux océaniques ne parvinrent à Montréal que le 9 mai.

sition : le substantif complément se juxtaposait simplement au nom de l'objet possédé. Et c'est ainsi que l'on a écrit au XIIIe, au XIIIe et au XIVe siècle: *denier Dieu*, *denier Saint-Pierre*. (Cf. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, V° *Denier*, Roquefort, *Glossaire de la langue romane*, *Vis Denier Dieu*; LaCurne, *Dictionnaire de l'ancien langage françois*, V° *Denier*.) La langue moderne a retenu quelques expressions dans lesquelles cette tournure syntaxique se retrouve : *fête-Dieu* pour fête de Dieu, *Hôtel-Dieu* pour maison de Dieu, etc. Anciennement, on pouvait aussi se servir de la préposition *à* pour marquer le rapport d'appartenance. Ce tour s'est maintenu jusqu'au XVIe siècle. Ronsard parle encore de *l'église à Jésus-Christ*. C'est ce tour archaïque que le langage populaire a conservé dans les formes : *la femme à Ugène*, *la fille à Jules*, et que la langue littéraire emploie encore dans les locutions : *la barque à Caron*, *le denier à Dieu*. (Cf. Chevallet, *Origine et formation de la langue française*, III, p. 471.) *Denier à Dieu* est une forme archaïque ; régulièrement, on devrait dire aujourd'hui : le denier de Dieu, comme l'on dit : le denier de Saint-Pierre. Le rédacteur du brevet où l'on a relevé *denier de Dieu* devait être un puriste !

L.-P. GEOFFRION

QUESTIONS

Quelle est cette Société Littéraire de Québec qui, le 3 juin 1809, tint une séance solennelle dont le compte-rendu fut imprimé en brochure ? Par qui et à quelle occasion fut-elle fondée ? A-t-elle existé plusieurs années ?

G. D.

Quel est l'auteur canadien qui, il y a une soixantaine d'années, publia un certain nombre de brochures très acerbes sous le pseudonyme George Saint-Aimé ?

G. B.

Le *Bulletin* a publié en 1905 (vol. XI, p. 369), la "représentation" des jurés de Québec en 1764. Cette pièce de fanatisme, si je ne me trompe, devait être transmise en Angleterre. Comment fut reçue la "représentation" des jurés de Québec par le gouvernement anglais ?

B. C.

OFFICIERS CANADIENS DANS L'ARMÉE
ANGLAISE
(Suite)

JEAN-BAPTISTE DUBERGER

L'oeuvre qui fera passer son nom à la postérité, c'est son fameux modèle en relief de Québec, construit au commencement du XIX siècle et terminé en 1812. Ce modèle fut apporté en Angleterre par le major John By, en 1813, et placé dans l'arsenal de Woolwich après avoir été approuvé par le duc de Wellington. Il est maintenant déposé aux Archives Publiques du Canada, Ottawa.

M. Duberger se retira du service en 1817 et fut mis à la demi-solde. Il est mort à Saint-Thomas de Montmagny le 9 septembre 1821, laissant une veuve et plusieurs enfants, dont deux fils qui retirèrent chacun une pension du gouvernement anglais jusqu'à leur majorité.

Il avait épousé, à Québec, le 8 janvier 1793, Geneviève, fille de Thomas Langlois ; celle-ci étant morte, il convola en secondes noces, le 27 mai 1812, avec Marie, fille de Thomas Plumby.

ANTOINE-NARCISSE JUCHÉREAU DUCHESNAY

Enseigne au régiment *Canadian Fencibles* le 1er septembre 1812.

Né à Deschambault le 19 novembre 1793. Fils d'Antoine-Louis et de Marie-Louise Fleury de la Gorgendière, fille du seigneur de Deschambault.

Il devint seigneur de Beauport à la mort de son père, en 1825.

M. Duchesnay aida au recrutement des Voltigeurs Canadiens et obtint une commission de lieutenant.

Deux de ses oncles, Jean-Baptiste et Michel-Louis, étaient capitaines dans ce régiment.

Il prit part à la glorieuse bataille de Châteauguay ainsi qu'au non moins célèbre combat de Crysler's Farm.

M. Duchesnay mourut subitement à Sainte-Marie-de-la-Beauce le 24 juin 1851 et fut inhumé dans l'église paroissiale.

Il était, à sa mort, lieutenant-colonel dans la milice du Bas-Canada.

M. Duchesnay avait épousé, à Saint-Denis-sur-Richelieu, le 24 juin 1818, Sophie, fille du lieutenant-colonel Pierre Guérout, commandant la division de milice de Beloeil, et de Joseph-Marie Woolsey.

HENRI-THEODORE JUCHEREAU DUCHESNAY

Fils d'Antoine-Narcisse et de Sophie Guérout, vit le jour à Québec, le 2 avril 1836. Il étudia au séminaire de Québec.

Il apprit le métier des armes en 1855, comme simple soldat, dans une compagnie de zouaves canadiens, commandée par le capitaine Zéphirin Leblanc.

Trois ans plus tard, il obtenait une commission de lieutenant (29 juin 1858) dans le nouveau régiment d'infanterie anglaise que l'on levait au Canada : le fameux 100e. Il servit au Canada, en Angleterre et à Gibraltar. En 1860, il était transféré au 25e *The King's Own Borderers*, et il y restait deux ans.

Quittant le service impérial il s'en revenait au pays et, le 21 novembre 1862, il était nommé major de brigade du 7e district militaire avec quartiers généraux à la Rivière-du-Loup (en bas).

Le 6 mai 1876, le colonel Duchesnay était nommé député-adjutant-général du même district, en remplacement du colonel Casault, mis à la retraite.

Le colonel Duchesnay prit sa retraite le 15 juillet 1897.

Il avait épousé à Montréal, le 11 juin 1867, M.-Louise Perret, de Neufchâtel, en Suisse. Il se remaria, le 29 novembre 1882, à Québec, avec Emma-Caroline, fille du juge Ulric-J. Tessier.

Décédé à Québec le 9 janvier 1911.

JEAN-BAPTISTE JUCHEREAU DUCHESNAY (1)

Fils d'Antoine et de Catherine LeComte Dupré ; naquit à Beauport le 15 février 1779.

Il obtint une commission d'enseigne dans le 6e régiment d'infanterie anglaise le 8 mai 1805. Promu lieutenant le 2 janvier 1806 ; son nom disparaît de l'*Army list* en 1809.

De retour au Canada, il servit comme capitaine dans les Voltigeurs Canadiens, sous de Salaberry, et prit part, entre

(1) Pour plus complète information sur les Duchesnay et sur les de Salaberry, voir les histoires de ces familles par Pierre-Georges Roy.

autres combats, à celui de Châteauguay où il se distingua et fut mentionné dans les dépêches de sir George Prévost.

Le gouverneur lord Dalhousie le nomma son aide de camp, le 28 mars 1821, et le fit lieutenant-colonel. Un peu plus tard, il lui octroyait le poste d'inspecteur des milices.

Lors de son départ du pays en 1828, lord Dalhousie lui fit des compliments flatteurs sur ses services militaires.

Le colonel Duchesnay devint membre du Conseil législatif le 4 avril 1832. Il fut aussi nommé membre du bureau de santé établi cette même année et rendit de précieux services durant l'épidémie du choléra qui dévastait la province.

Il mourut le 12 janvier 1833 et fut inhumé dans l'église de Beauport.

Il avait épousé Eliza Jones, native d'Angleterre.

MICHEL-LOUIS JUCHEREAU DUCHESNAY

Frère du précédent, naquit à Beauport le 14 décembre 1785.

Il entra dans l'armée anglaise en qualité d'enseigne dans le 60^e régiment de ligne, dans lequel servait son frère ; sa commission est du 8 mai 1805. Lieutenant le 30 novembre 1807, il se retira l'année suivante.

Il revint au pays après ces quelques années de service dans l'armée impériale, et reçut une commission dans le régiment des Voltigeurs Canadiens qu'il avait aidé à lever en compagnie de son frère et de son beau-frère, le colonel de Salaberry.

Il se distingua à Châteauguay, reçut les félicitations de son colonel et vit son nom mentionné dans les dépêches de sir George Prévost.

Le 19 juin 1823, il devenait agent des Sauvages à Québec. Quatre ans plus tard, le 23 mars 1827, il était nommé député-adjutant-général des milices du Bas-Canada ; et le 14 avril 1828, il devenait surintendant du département des Sauvages à Québec. Il abandonna cette charge le premier octobre 1837 et obtint une pension. Il se retira à Petite-Rivière, comté de Québec, où il est décédé le 17 août 1838.

Il avait épousé, à Beauport, le 3 novembre 1808, Charlotte-Hermine-Louise-Catherine, soeur du héros de Châteauguay.

LOUIS-FLAVIEN DUFRESNE

Fils de Louis Dufresne et de Louise Parent ; est né à Québec le 23 juin 1791. Enseigne dans le 2^e bataillon de la milice d'Elite Incorporée, il était lieutenant au 5^e bataillon lorsque fut déclarée la guerre de 1812.

Il entra dans l'armée anglaise le 13 novembre 1813, comme enseigne dans les *Canadian Fencibles*. Ce régiment créé en 1803 fut licencié en 1816, et le lieutenant Dufresne fut mis à la demi-solde le 11 octobre.

La compagnie dans laquelle servait cet officier prit part à la bataille de Châteauguay et il reçut la médaille frappée pour commémorer cette brillante victoire.

Après avoir quitté l'armée, il étudia le droit et fut reçu avocat en janvier 1824.

Il devint major dans le 2^e bataillon de la milice du comté de Québec et fut fait juge de paix.

Il est décédé à Québec en 1860.

JEAN FARGUES

Il était le fils de Pierre Fargues et de Henriette Guichaud, de Québec. Le père fit le commerce des fourrures dans les pays d'en haut, notamment à Michillimakinac, de 1768 à 1776. Henriette Guichaud était la fille de Jacques Guichaud, marchand, et de Marguerite Rhodes. Elle naquit à Québec le 31 janvier 1753. Après la mort de son mari, madame Fargues se remaria, à Québec, devant M. de Montmollin, pasteur protestant de cette ville, le 27 novembre 1783, avec l'honorable Thomas Dunn, juge de la Cour des Plaids communs, membre du Conseil exécutif, et plus tard, administrateur du Bas-Canada. Jean Fargues se trouvait donc le beau-fils de M. Dunn, et ce fut grâce à son appui qu'il put obtenir une commission d'enseigne au 6^e régiment d'infanterie, le 23 novembre 1796. Le duc de Kent qui commandait alors à Halifax, après avoir passé quelques années à Québec, dut probablement recommander le protégé de M. Dunn.

Le 17 mai 1798, M. Fargues obtenait le grade de lieutenant et il fut promu capitaine le 17 juin 1799. Son nom disparaît de l'*Army List* en 1804. Nous n'avons pu trouver ce qu'il était devenu après cette date.

LOUIS-OLIVIER FARIBAULT

Fils de Barthélemy Faribault, notaire, et de Marie-Reine Anderson, il naquit à Québec le 30 janvier 1795.

Lieutenant dans le premier bataillon de la Milice Incorporée, il servit durant toute la durée de la guerre de 1812-15. Il avait obtenu, le 16 novembre 1813, une commission d'enseigne dans le *Canadian Fencibles*, mais il continua son service dans la milice canadienne et sa commission d'enseigne fut annulée le 24 mars 1815.

Il alla ensuite, dit M. Pierre-Georges Roy, s'établir à la Nouvelle-Orléans où, en 1820, il fut poignardé par erreur à la sortie d'un théâtre, par un rival jaloux.

PIERRE-AMBROISE GAMELIN

Fils de Pierre, marchand en gros de Montréal, juge de paix et capitaine de milice, qui avait servi dans la milice durant l'invasion américaine de 1775-76, sous le lieutenant-colonel de Bélestre, et avait été fait prisonnier au fort Saint-Jean. Sa mère était Marie-Anne Lemaitre Lamorille, seconde épouse de Pierre. Il naquit à Saint-Vincent-de-Paul, le 31 mai 1759.

Il était orphelin de père et de mère lorsqu'il entra dans l'armée anglaise, comme enseigne dans les *Canadian Fencibles*, le 9 décembre 1811. Il servit pendant toute la durée de la guerre de 1812-15. Attaché à la brigade d'infanterie légère commandée par le lieutenant-colonel Hercule Scott, du 103^e régiment d'infanterie, il prit part à l'attaque de Plattsburgh, en juillet 1813. De septembre 1814 à janvier 1815, il fut employé à faire du recrutement à Montréal. Il avait offert sa démission le 24 août 1814 pour cause de mauvaise santé. Apprenant en janvier suivant que sa démission avait été acceptée, il se retira du service.

Avant que d'entrer dans l'armée Pierre-Ambroise avait commencé sa cléricature avec maître Joseph Planté, notaire à Québec, et l'avait terminée avec maître Louis Chaboillez, notaire à Montréal. Le 26 juillet 1815, il demandait à sir Gordon Drummond, administrateur du gouvernement, une commission de notaire, qui lui fut accordée le 25 août suivant, après examen subi devant les juges Reid et Foucher, de la Cour du Banc du Roi. Il s'établit à Laprairie et le 15 septembre suivant il prêtait serment comme juge de paix.

M. Gamelin a-t-il pratiqué comme notaire ? La liste des notaires du Bas-Canada, publiée en 1906 par M. Joseph-Edmond Roy, ne contient pas son nom et ne parle aucunement de son étude non plus que de son répertoire.

Le 30 novembre 1829, M. Gamelin demanda une concession de terre de 500 acres pour ses services durant la dernière guerre.

Le 26 avril 1831, il était nommé commissaire pour faire le recensement du comté de Laprairie.

JEAN-HIPPOLITE DE HERTEL

Fils de Louis-Hippolite de Hertel, enseigne dans le régiment Royal Canadien, et d'Elizabeth, fille de Daniel Robertson, du 60 régiment d'infanterie, naquit à Montréal, le 29 juin 1795.

Enseigne dans le régiment des *Canadian Fencibles* le 12 décembre 1811 ; lieutenant, le 12 novembre 1813 ; transféré au régiment des Chasseurs Canadiens en qualité de premier lieutenant et adjudant, le 11 avril 1814 ; il servit pendant toute la durée de la guerre. De nouveau lieutenant dans les *Canadian Fencibles*, le 24 juin 1814, il continua de servir dans ce corps jusqu'au 24 mars 1816, alors qu'il fut remercié de ses services.

Il est mort à Montréal le 12 février 1822.

EDMOND DE LOTBINIERE JOLY

Petit-fils de l'honorable Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière, il fut tué à l'assaut de Delhi (1) (Indes) en 1857.

Entré dans l'armée anglaise en qualité d'enseigne au 32^e d'infanterie, il fut fait lieutenant au même régiment le 23 juillet 1852. M. Joly était le fils cadet de Gaspard-Pierre-Gustave Joly, huguenot français établi au Canada, et de Julie-Christine Chartier de Lotbinière, et frère de sir Henri Joly de Lotbinière, premier ministre de la province de Québec et plus tard lieutenant-gouverneur de la Colombie Anglaise.

ALAIN-CHARTIER JOLY DE LOTBINIERE

Deuxième fils de sir Henri-Gustave Joly de Lotbinière, ancien premier ministre de la province de Québec, et subsé-

(1) D'après Bibaud, **Panthéon Canadien**. Au siège de Lucknow, d'après l'abbé Daniel, **Famille de Lotbinière**.

quemment lieutenant-gouverneur de la Colombie Britannique, naquit à Québec le 31 octobre 1862. Il étudia au *Bishop's College* de Lennoxville, province de Québec, puis au Collège Militaire de Kingston, où il gradua en 1883.

Il épousa, en 1887, Marion-Helen, fille du lieutenant-colonel J.-T. Campbell, du *Royal Canadian Rifles*.

Il reçut une commission de lieutenant aux Ingénieurs Royaux de l'armée anglaise en 1886 ; devint capitaine en 1895, major en 1903.

Il a rendu d'importants services ; il conçut le plan et fut chargé d'exécuter la construction de la première transmission à longue distance d'un pouvoir hydro-électrique en Orient ; celle des chutes Cauvery aux champs d'or de Kolar, dans le Mysore, Indes méridionales. Cette ligne fut, pendant quelque temps, la plus longue qui ait été employée dans le monde. Il dirigea ensuite les travaux d'une autre grande installation hydro-électrique sur la rivière Shelum, dans la province de Cachemire, pour l'usage du chemin de fer Abbotabad Srinagar. Il dut approfondir la rivière Shelum pour cette fin et pour d'autres entreprises industrielles dans le Cachemire et le Punjab.

Le major de Lotbinière fut fait compagnon de l'Ordre du Bain en 1906 et reçut la médaille d'or de Kaiser-i-Hind. Il est aussi compagnon de l'Ordre *Star of India* et compagnon de l'Ordre de l'*Indian Empire*.

Promu colonel le 6 août 1915 et brigadier-général temporaire, il est employé dans l'administration en vertu d'un ordre spécial de l'armée en date du 5 mars 1918.

F.-J. AUDET

A suivre

QUESTION

On sait que Québec fut en possession des Anglais du 20 juillet 1629 au 13 juillet 1633, date où la capitale fut remise aux Français par les frères Kirke. McCord, dans son *Hand book of dates*, dit que les frères Kirke avaient un ministre luthérien avec eux à Québec de 1629 à 1632. Le fait est-il prouvé ?

X. X.